

Jour de séance 22

le mercredi 6 décembre 2023

10 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. C. Chiasson :

18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

M. Cullins donne avis de motion 38 portant que, le mardi 12 décembre 2023, appuyé par M. Dawson, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, 10 heures soient imparties aux délibérations à toutes les étapes de l'étude du projet de loi 17, rétroactivement au 1^{er} décembre 2023, et que, à l'expiration du délai de 10 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre ou la présidente du Comité plénier, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption de ce projet de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ce projet de loi franchisse plus d'une étape le jour même ;

que, nonobstant l'expiration du délai de 10 heures, 20 minutes soient imparties, au besoin, à l'étude de ce projet de loi en comité, sur demande du leader parlementaire du gouvernement.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que la motion 38 est irrecevable, car elle prévoit l'adoption d'un ordre de la Chambre proposée par un simple député. Le président statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé et rappelle à la Chambre qu'il a déjà statué en faveur de la recevabilité de motions d'attribution de temps ainsi proposées.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 7 décembre 2023, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : affaire émanant du tiers parti, puis motions 21 et 5.

M. Arseneau donne avis que l'affaire émanant du tiers parti sera la motion 29.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 17 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension*, proposé par M. Coon, appuyé par M. Arseneau, le 5 décembre 2023.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Arseneault	M. Coon	M. Mallet
M. Legacy	M ^{me} Mitton	M. Arseneau
M ^{me} Holt	M. J. LeBlanc	M. Losier
M. McKee	M. K. Chiasson	M. M. LeBlanc
M. Gauvin	M. D'Amours	M ^{me} Landry
M. C. Chiasson	M. Bourque	

CONTRE : 27

l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M. Austin	M. Allain
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} Dunn	M. Holder
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Crossman	M. Cullins
l'hon. M ^{me} Green	l'hon. M ^{me} Johnson	M ^{me} Shephard
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Ames	M. Wetmore
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Turner	M. Dawson
l'hon. M. Holland	l'hon. M ^{me} Bockus	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. R. Savoie	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M ^{me} Conroy
l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	l'hon. M ^{me} S. Wilson	M. Carr

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, M. Losier, appuyé par M. M. LeBlanc, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, aux mots qui suivent le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 17, *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Conroy, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, la vice-présidente interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour 2022-2023	(4 décembre 2023) ;
rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour 2022-2023	(5 décembre 2023).